

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures zéro minutes,

Les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, en session ordinaire.

Madame HOLTZAPPEL Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : MM NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, MARÉCHAL Sébastien, Mme JANICKI Estelle, M. LEGEAY Sébastien, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, Mme BOUTELET Martine, M. JEAN Thierry, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M.OZCAN Bulent,

Absente excusée: Mme HAIES Véronique

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour :

- Le vote des subventions aux associations,
- Emploi d'agent contractuel

le conseil accepte.

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu réunion du 02 Février 2022,
- Vote du taux des taxes locales,
- Vote du Budget Primitif 2022,
- Vote des subventions aux associations
- Comptabilité : Passage à la M57, nomenclatures développées au 01 janvier 2023
- Maîtrise d'œuvre travaux logement communal,
- Radar pédagogique – convention TE61-
- Radar pédagogique – massifs d'implantation
- Informatique
- Mobilier de bureau
- Emploi agent contractuel

Informations:

- Effacement de réseau – l'Hermitage
- Cérémonie citoyenne
- Préparation élection
- Solidarité Ukraine

Approbation compte-rendu réunion du 02 février 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé.

Vote du taux des taxes locales 2022- délibération 2022-007

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal des taux des taxes proposés pour l'exercice 2022, il présente l'état de notification N°1259.

Monsieur le Maire propose les taux suivants pour l'exercice 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.22%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Subventions aux associations 2022 -délibération 2022-008

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes, puis il souhaite que le Conseil se prononce. Après en avoir délibéré, le Conseil attribue les subventions suivantes, elles seront inscrites au BP 2022, à l'article 6574,

A.A.P.P.M.A L'Hameçon Rislois	100,00 €
Anciens Combattants BEAUFAL-ST HILAIRE/RISLE	150,00 €
Comité Cancer de l'Orne	200,00 €
CLUB des JONQUILLES de BEAUFAL	4000,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
Protection Civile de l'Aigle	150,00 €
Classe équitation Aube	84,00 €
SPA Convention chats	250,00 €
Centre de loisirs de RAI	300,00 €

Les subventions seront ajustées en fonction des demandes reçues, selon le montant délibéré précédemment : (40 € par enfant pour le sport, 14 € par enfant pour séjour classe de neige, 7 € par jour par enfant pour les autres demandes des écoles, réf délibération du 05 avril 2018),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce :

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

Orientations budgétaires

- Après visite du logement par le Conseil municipal, un état général de vétusté est constaté. La remise en location immédiate n'est pas envisageable. M. le Maire propose pour l'année 2022 de confier au cabinet -Morin et Partenaires- une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 900 € ht afin de définir et d'estimer au mieux les travaux à effectuer qui pourraient être éligibles à la DETR 2023 (**délibération 2022-011**).
Il faudra revoir le mode de chauffage qui fonctionne actuellement avec une chaudière fuel de 27 ans. Il est rappelé que la surface habitable du logement est de 150 m² et qu'il peut être opportun de réfléchir à son utilisation future.
- La commune va se doter par la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le TE61 d'un radar pédagogique d'un montant de 1769,25 € ht, celui-ci sera mobile et permettra de contrôler la vitesse de la circulation sur les différentes zones urbanisées de la commune (**délibération 2022-012**).
- Les fenêtres de la façade Est de la mairie et la porte donnant sur la cour intérieure seront changées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur l'approbation des orientations budgétaires 2022:

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Vote du Budget primitif 2022 – Délibération 2022-009

Les membres du conseil sont invités à poser des questions suite au budget prévisionnel 2022 qui leur avait été transmis. Les différents chapitres sont passés en revus.

Le résultat 2021 reporté en recettes de fonctionnement est de : **347 672,00 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **529 602,00 €**.

En section d'investissements, en dépenses, le reste à réaliser 2021 est de **6 240,00 €** et le déficit d'investissement reporté est de **54 178 €**.

En recette d'investissements, le reste à réaliser 2021 est de **3 634 €**.

Le conseil constate que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **88 718 €**,

Après avoir examiné les différents chapitres en dépenses et en recettes de la section d'investissement et constaté l'équilibre du budget 2022:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l' approbation du budget 2022:

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

M57 au 1er janvier 2023- nomenclatures développées – délibération 2022-010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier conjoint de Madame la Préfète de l'Orne et de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne en date du 26 février 2021 appellent les collectivités locales à se porter candidates pour la comptabilité M57 dès le 1er janvier 2023.

En effet, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'une autorisation de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le passage de la commune à la nomenclature M57 développée à compter du 1er Janvier 2023.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire,

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

Devis pour confection de massif béton – délibération 2022-013

Afin d'implanter un radar pédagogique sur la commune qui soit amovible, la confection de sept massifs béton avec fourreaux de réservation est nécessaire. Cela permettra de disposer le radar à différents endroits dans la commune.

Monsieur le Maire présente le devis DE00000196 de DEULEY MACONNERIE d'un montant de 1694 € ht.

La dépense est prévue au BP 2022 en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :

* Vote :	POUR	10
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00

- **Retient** le devis DE 00000196 de DEULEY MACONNERIE pour 1 694 € H.T,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Informatique Changement d'ordinateur- délibération 2022-014

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ordinateur de la Mairie datant d'une dizaine d'années « rame », il devient obsolète pour certaines fonctions.

Il présente un devis de DELORME Informatique pour 646,80 € ttc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal:

- Retient le devis DELORME de 646,80 € ttc

Mobilier de bureau –Siège secrétariat délibération 2022-015

Monsieur le Maire informe le conseil que le siège actuel du secrétariat est obsolète et nécessite d'être remplacé. Le conseil à l'unanimité autorise l'achat d'un siège de bureau

Emploi d'un agent contractuel- délibération 2022-016

Monsieur le Maire rappelle le départ de l'agent d'entretien titulaire. Il informe le conseil qu'un contrat de travail à durée déterminée de droit public est conclu pour un an pour 6 h 00 par semaine pour Karine EPINETTE à compter du 1er mars 2022. Une délibération du 03 Novembre 2000 avait créé le poste d'agent d'entretien contractuel à temps non complet.

Madame Karine EPINETTE est rémunérée à l'indice brut 371, majoré 343.

Monsieur le Maire explique que cette personne est habitante de Beaufai et disponible pour gérer les locations de la salle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contrat en CDD de Karine EPINETTE pour 6 h 00 par semaine à compter du 1er Mars 2022,
- Note que des heures complémentaires peuvent être effectuées (réf délibération du 15 octobre 2015)

Informations

Suite à une demande de la mairie de 2015, renouvelée en 2021, Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de TE61 en date du 1er mars 2022, pour l'effacement des réseaux électrique et numérique à l'Hermitage. Le projet doit être réalisé en 2022 et les travaux en 2023.

L'aménagement de la parcelle ZD6 récemment acquise par la commune ainsi que le remplacement de la passerelle franchissant le ruisseau de Livet sera pris en charge en 2023 par le syndicat de la Risle dans le cadre du **PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien)** du bassin-versant de la RISLE.

Une cérémonie citoyenne est prévue le vendredi 01 avril pour la remise des cartes et du livret du citoyen aux jeunes inscrits d'offices sur la liste électorale générale 2022, les membres du conseil y sont conviés.

Préparation des élections présidentielles : monsieur le Maire avait fait parvenir un tableau pour la permanence du bureau de vote le 10 et 24 avril 2022. Le bureau sera ouvert de 8 h 00 à 19 h 00.

Solidarité Ukraine : Monsieur le Maire fait part du souhait d'une habitante de Beaufai de se rendre à la frontière polonaise. Les différents renseignements et contacts transmis par la Préfecture seront communiqués

à cette personne.

Tour de table

M.LEREAU-FRANCOIS informe qu'il a assisté à une réunion ENEDIS, c'était une présentation des propositions.

M. MARÉCHAL a remis un compte-rendu « voirie »

M. OZCAN a assisté à une réunion de la commission Économie à la CDC. Discussion sur les terrains à bâtir de Aube, sur l'implantation de MTB111 et de la difficulté de recruter des jeunes.

Mme BOUTELET a assisté à une réunion SIAPO et assistera au PLUI, ce sera bientôt la rédaction du règlement.

Séance levée à 22 h 30

Secrétaire de Séance

Geneviève HOLTZAPPEL

Le Maire

Dominique NETZER

